



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ
AUX FOYERS LES PLUS MODESTES**

Rouen, le 15 mai 2020

La crise épidémique provoque des effets délétères sur les familles modestes et les foyers les plus précaires. Ceux-ci ont connu une baisse de leurs revenus et une augmentation de leurs dépenses du fait du confinement. Dans les familles, avec la fin des repas à la cantine, les dépenses liées à l'alimentation ont particulièrement augmentées.

Le Président de la République a annoncé dans son allocution du 13 avril 2020 le versement d'une aide exceptionnelle pour soutenir les foyers modestes qui subissent le plus durement les conséquences de la crise sanitaire COVID-19. En Normandie, 186 716 foyers sont concernés, dont 242 933 enfants.

Les foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) vont ainsi percevoir une aide de 150€, à laquelle s'ajoutent 100€ supplémentaires par enfant à charge. Par ailleurs, toutes les familles bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS vont bénéficier d'une aide de 100€ par enfant à charge. Cette mesure représente un budget d'environ 41 millions d'euros pour la Normandie.

Ces aides s'ajoutent aux aides sociales versées mensuellement tout au long de l'année, et seront attribuées automatiquement, en un seul versement, aux personnes bénéficiaires. Les caisses d'allocations familiales (CAF), les caisses de la mutualité sociale agricole (MSA) et Pôle emploi sont en charge du versement.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, rappelle la mobilisation totale des services de l'État en cette période de crise. Cette aide exceptionnelle, décidée par le gouvernement, renforce les mesures de soutien aux plus précaires : maintien de l'aide alimentaire, mise à l'abri des personnes sans domicile fixe, prolongation des droits aux aides sociales, mobilisation de la réserve sociale.

Le préfet salue l'engagement, aux côtés des services de l'État, des collectivités, des associations, des entreprises, des structures sociales et médico-sociales ainsi que de tous les citoyens qui, face à une crise sans précédent, font vivre cette solidarité partout en France et viennent en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex